

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le Syndicat mixte du Pays Sud Charente, représenté par M. Benoît DELATTE, son Président,

Et

Les EPCI composant le territoire Sud Charente :

- la Communauté de Communes 4B Sud Charente, représentée par M. Jacques CHABOT, son Président,
- la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, représentée par M. Jean-Yves AMBAUD, son Président,

le Pays et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Syndicat mixte du Pays Sud Charente en date du xx xx xx approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Sud Charente et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de Communes 4B Sud Charente en date du xx xx xx approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Sud Charente et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne en date du xx xx xx approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Sud Charente et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 17 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Sud Charente et autorisant son président à le signer ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

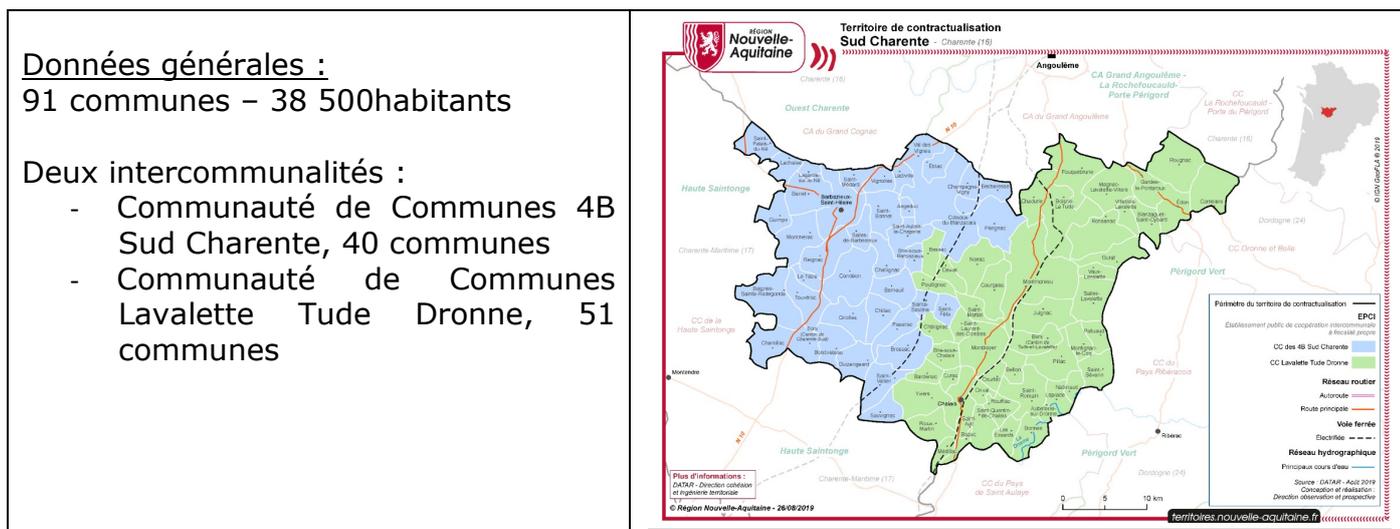
Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Situé à la pointe sud du département de la Charente, le territoire rassemble 91 communes et compte 38 500 habitants pour une superficie 1 384 km². La densité de population est particulièrement faible, avec 28 habitants/km².

Ce territoire rural s'organise autour de petits pôles de proximité, Barbezieux-Saint-Hilaire constituant la principale ville avec 4 700 habitants.

Le Sud Charente reste à l'écart des dynamiques périurbaines, en dehors des communes situées sur la frange nord-ouest, tournées vers l'agglomération d'Angoulême.

Malgré un vieillissement structurel de la population, la démographie du territoire s'est globalement stabilisée. Le taux migratoire positif a permis de compenser le solde naturel négatif, témoignant de la relative attractivité résidentielle du territoire.

Les principaux indicateurs sociaux (scolarisation et qualification, revenus...) témoignent d'une situation sociale fragile, nécessitant une attention particulière du territoire en termes de logement, de santé, de mobilité, d'accès à l'emploi et aux services... En lien avec les collectivités, un réseau relativement dense et dynamique d'associations et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire intervient sur le territoire en matière d'insertion, formation et accompagnement social.

Les principales infrastructures routières (RN10) et ferroviaires (LGV et TER) du territoire s'organisent suivant un axe nord-sud, contribuant à relier le Sud-Charente à l'Agglomération d'Angoulême et à la métropole bordelaise.

Le territoire souhaite tirer parti de cette situation en initiant de nouvelles coopérations économiques, et en affirmant son attractivité résidentielle et touristique.

Le patrimoine naturel (vallée de la Dronne, forêt et paysages agricoles diversifiés) et culturel (patrimoine bâti civil et religieux...), constituent des atouts à valoriser. Le territoire a par ailleurs engagé une action importante en faveur de la revitalisation des centres-bourgs des principaux pôles de centralité, et souhaite mobiliser tous les leviers d'action permettant de redynamiser ces espaces : modernisation des commerces et services de proximité, requalification de l'habitat et des équipements publics, valorisation du patrimoine architectural et paysager, mobilité et transports ...

A ce titre, la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire, associée à la Communauté de Communes 4B Sud Charente, a été retenue dans l'appel à manifestation d'intérêt régional revitalisation des centres-bourgs ».

L'économie du Sud-Charente est caractéristique du milieu rural et conserve une orientation plutôt productive. Le secteur agricole, encore important (15 % des emplois), doit être accompagné en développant notamment la valeur ajoutée associée aux productions de qualité (AOP Veau de Chalais, poule de Barbezieux ...), en poursuivant le développement des circuits courts et la diversification des exploitations, et en créant des synergies avec les activités de transformation présentes sur le territoire.

La filière forêt-bois constitue également une spécificité à exploiter pour la création d'activités et d'emploi.

Enfin, le territoire bénéficie d'un tissu d'acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire relativement dense, porteur d'initiatives innovantes (numérique, mobilités, insertion-formation...).

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux (annexe 1), le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- Axe 1 : Accroître l'attractivité résidentielle du territoire pour ancrer de nouvelles populations, vectrices d'économie de proximité

Sous axe 1.1 : Affirmer la vocation résidentielle et commerciale des centres-bourgs

Sous axe 1.2 : Améliorer l'offre de services pour favoriser l'accueil de nouvelles populations

Sous axe 1.3 : Développer les solutions de mobilités et de déplacements alternatifs et durables

- Axe 2 : Accompagner les entreprises à relever les nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux

Sous axe 2.1: Améliorer l'employabilité des habitants pour répondre aux besoins des entreprises

Sous axe 2.2 : Accompagner les structures économiques à innover

Sous axe 2.3 : Proposer une offre immobilière et foncière durable adaptée aux nouveaux usages et enjeux d'artificialisation des sols

- Axe 3 : Valoriser durablement les ressources locales comme vecteur de développement économique local

Sous axe 3.1: Donner de la valeur ajoutée aux filières et ressources économiques locales

Sous axe 3.2 : Développer l'offre touristique (slow tourisme) : activités de pleine nature, tourisme vert, patrimoine et art de vivre

Sous axe 3.3 : Accélérer la transition énergétique et écologique du Sud Charente

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% minimum en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire du Sud Charente** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Sud Charente et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Pays Sud Charente

Alain ROUSSET

Benoît DELATTE

A, le

A, le

Le Président de la Communauté de
communes 4B Sud Charente

Le Président de la Communauté de
communes Lavalette Tude Dronne

Jacques CHABOT

Jean-Yves AMBAUD

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Carte des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Date de mise en ligne : 28/10/2022

**NOTE D'ENJEUX EXPOSANT LA STRATÉGIE
TERRITORIALE PARTAGÉE
DU CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET
DE TRANSITIONS 2023-2025
DU SUD CHARENTE**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



4B
SUD
CHARENTE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Situé à la pointe sud du département de la Charente, à la limite de la Dordogne et de la Charente-Maritime, **le territoire du Sud-Charente est constitué de deux EPCI ruraux**, la communauté de communes 4B Sud-Charente et la communauté de communes de Lavalette Tude Dronne. En 2017, ce territoire organisé autour de petits pôles de proximité (Barbezieux-Saint-Hilaire constitue la ville principale) compte près de 38 000 habitants.

Le Sud-Charente est marqué par un déclin à la fois démographique et économique. Si le territoire est parvenu au cours des années 2000 à infléchir une longue trajectoire de décroissance démographique et à stabiliser sa population, son **solde naturel reste très déficitaire**. Le **solde migratoire positif traduit une attractivité résidentielle** réelle mais insuffisante pour compenser le déficit naturel. **Le vieillissement prononcé de la population** devrait en outre fortement s'accroître en raison de la surreprésentation notable de toutes les classes d'âge supérieures à 50 ans. L'attractivité du territoire est par ailleurs peu favorisée par un parc de logements ancien et affecté d'un taux de vacance élevé, reflet d'une inadéquation du parc aux besoins (confort, taille, obsolescence).

L'**économie**, qui demeure à forte orientation **productive**, apparaît également vulnérable. Elle est **caractéristique du milieu rural** et est tournée vers des secteurs de spécialisation industriels (l'industrie **bois-papier-imprimerie** et l'industrie **agroalimentaire**) et **l'agriculture**, mais aussi vers quelques activités présentes comme l'hébergement social et médico-social et la construction. L'orientation sectorielle du tissu économique local apparaît défavorable pour la dynamique de l'emploi. Le Sud Charente pâtit en outre d'effets locaux eux aussi négatifs. Avant crise, **l'emploi salarié privé progressait nettement moins qu'au niveau régional** et national. La crise vient amplifier ce phénomène ; les destructions d'emplois observées sur 1 an y sont plus fortes.

Si le chômage reste contenu à un niveau inférieur à celui de Nouvelle-Aquitaine, **la situation sociale en Sud-Charente est fragile**. Le niveau de **qualification de la population est faible**, y compris chez les jeunes qui sont davantage qu'ailleurs confrontés à des difficultés d'insertion. **Le degré de pauvreté est fort. Le niveau de vie des ménages est nettement plus faible** que dans la région. Ce dernier constat est probablement lié à la composition sociale de la population active : les agriculteurs, les ouvriers et les retraités sont surreprésentés, au contraire des cadres et professions intermédiaires. Ces fragilités expliquent la surreprésentation des transferts sociaux (aux côtés des revenus productifs et pendulaires) dans les moteurs de développement.

La situation sociale dégradée et le déclin démographique du territoire freinent le développement de l'économie présente. Le potentiel de dépenses locales est particulièrement limité mais les faibles revenus générés localement apparaissent davantage consommés localement que dans la moyenne des territoires ruraux. La densité en emplois présents est toutefois bien inférieure à la moyenne régionale. **Le manquant d'attractivité touristique de ce territoire** et l'offre d'hébergement très réduite contribue à expliquer ce constat.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



La relation aux territoires extérieurs est prégnante en Sud-Charente, tant pour l'accès aux services et équipements que pour les déplacements domicile-travail. La proximité de pôles d'équipements supérieurs confère ainsi au territoire une accessibilité aux équipements et services structurants relativement bonne, malgré une gamme locale d'équipements restreinte. Les échanges sont également importants en termes de déplacements domicile-travail avec les communautés d'agglomération d'Angoulême et de Cognac.

Le diagnostic du territoire a identifié les **opportunités suivantes pour le territoire** :

Démographiques



- Un positionnement à proximité de bassins d'emplois dynamiques
- Une attractivité liée à la ruralité
- Un effet post-covid qui semble affecter l'attractivité du territoire

Economiques



- Le développement des circuits courts agricoles
- La position du territoire à proximité géographique d'agglomérations
- Le développement des énergies renouvelables

Sociaux



- Le développement du numérique pour les formations à distance

Environnement



- Le développement du tourisme rural
- L'essor de la consommation du bois local

Aménagement du territoire



- L'essor du télétravail
- La reconnaissance nationale de la MOSC et de l'espace numérique
- Le développement des énergies renouvelables

Culture - tourisme - patrimoine



- Le déploiement du SDET
- Le développement du slow tourisme
- Des territoires voisins dynamiques



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



II – Les grands enjeux du territoire

Le précédent contrat avait défini 2 axes stratégiques pour la Sud Charente :

- Axe 1 : Renforcer l'économie locale en inscrivant le territoire dans les dynamiques de développement des agglomérations environnantes
- Axe 2 : Promouvoir l'attractivité résidentielle et touristique : accueillir durablement de nouvelles populations

Le Sud Charente n'ayant pas connu de grands bouleversements économiques, les grands enjeux restent les mêmes. Toutefois, des enjeux autour de la transition énergétique, de l'employabilité des habitants ou encore de la mobilité sont plus prégnants que lors de la génération précédente du contrat.

En conséquence, quatre axes stratégiques ont ainsi été définis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025, lors des ateliers de concertation.

Enjeu 1 : attractivité économique, touristique et résidentielle du territoire

Comment s'appuyer sur les marqueurs et savoir-faire positifs du territoire pour développer son attractivité économique, touristique et résidentielle lui permettant de passer d'un « territoire traversé » à un territoire « captif », en respectant sa qualité environnementale et patrimoniale ?

Enjeu 2 : Économie durable, développement des entreprises

Comment le territoire peut-il agir en faveur d'une économie durable qui puisse faciliter le développement des entreprises et offrir des perspectives économiques à ses habitants, jeunes et moins jeunes ?

Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité de vie des habitants

Comment améliorer la qualité de vie des habitants, attirer et accompagner l'arrivée de nouvelles populations (services, santé, habitat, emplois, loisirs...) ?

Enjeu 4 : transition énergétique, environnementale

Comment accélérer la transition énergétique et environnementale du Sud Charente, lui permettant d'adapter ses activités économiques vers de nouveaux potentiels de développement, d'améliorer les conditions de vie au quotidien des habitants, tout en préservant les qualités du territoire ?

III – Choix des axes du Contrat Régional de Développement et de Transition

Au regard des quatre enjeux précédemment décrits, le territoire propose une stratégie intitulée « **Une économie de proximité dans un territoire rural accueillant et innovant** ». Elle est déclinée en trois axes prioritaires.

Axe 1 : Accroître l'attractivité résidentielle du territoire pour ancrer de nouvelles populations, vectrices d'économie de proximité

- 1.1 : Affirmer la vocation résidentielle et commerciale des centres-bourgs
- 1.2 : Améliorer l'offre de services pour favoriser l'accueil de nouvelles populations
- 1.3 : Développer les solutions de mobilités et de déplacements alternatifs et durables

Contexte de mise en œuvre :

Faible densité de population : 27.2 hab/km²
Un taux de croissance de la population en légère diminution
Des bourgs-centres qui perdent de la population

Axe 2 : Accompagner les entreprises à relever les nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux

- 2.1 : Améliorer l'employabilité des habitants pour répondre aux besoins des entreprises
 - 2.2 : Accompagner les structures économiques à innover
 - 2.3 : Proposer une offre immobilière et foncière durable adaptée aux nouveaux usages et enjeux d'artificialisation des sols
- Dans ce cadre, l'ingénierie économie, emploi formation du territoire prend tout son sens pour animer, fédérer et professionnaliser les acteurs économiques.

Contexte de mise en œuvre :

Une population faiblement qualifiée
27 % des plus de 15 ans non scolarisés
Un nombre d'emplois en légère baisse

Axe 3 : Valoriser durablement les ressources locales comme vecteur de développement économique local

- 3.1 : Donner de la valeur ajoutée aux filières et ressources économiques locales



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



3.2 : Développer l'offre touristique (slow tourisme) : activités de pleine nature, tourisme vert, patrimoine et art de vivre

3.3 : Accélérer la transition énergétique et écologique du Sud Charente

Contexte de mise en œuvre :

Un secteur agricole et forestier d'importance à mieux valoriser

De faibles revenus touristiques malgré des atouts patrimoniaux et touristiques

Des ressources naturelles à protéger

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

 		CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 SUD CHARENTE Annexe 2						Prévisionnel / priorisation des actions									
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	PORTEE GEOGRAPHIQUE	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra		
1+A3 :027	1er Axe : Accroître l'attractivité résidentielle du territoire pour ancrer de nouvelles populations, vectrices d'économie de proximité.	Sous axe 1.1 : Affirmer la vocation résidentielle et commerciale des centres-bourg.	Réhabilitation de l'îlot Marcel Jambon	Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire	4B Sud Charente	Amorçage	x						Attente des résultats de l'étude de maîtrise d'oeuvre en cours	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
			Animation des OPAH de la CC4B et de la CC LTD	CC 4B Sud Charente et CC Lavalette Tude Dronne	4B Sud Charente	Mature	x	381 300	76 260	x	x	x	20 % du coût de l'ingénierie plafonné à 15 000 € par OPAH-RU et par an.	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
			Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité	CC 4B Sud Charente et CC Lavalette Tude Dronne	Pays Sud Charente	Mature	x	400 000	120 000	x	x	x	Démarrage en 2023	Commerce - Artisanat - Développement local			
3	1er Axe : Accroître l'attractivité résidentielle du territoire pour ancrer de nouvelles populations, vectrices d'économie de proximité.	Sous axe 1.2 : Améliorer et adapter l'offre de services pour favoriser l'accueil de nouvelles populations.	Création d'une piste d'athlétisme à Barbezieux	Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire	4B Sud Charente	Amorçage	x	570 000					Attente des résultats de l'étude de maîtrise d'oeuvre en cours	Sport			
			Création d'une maison de services aux habitants et aux associations	Reignac	4B Sud Charente	Amorçage	x	120 000						Services de proximité			
			Création de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite au sein de l'ancienne école communale	Passirac	4B Sud Charente	Mature	x	350 000	30 000	x				Plafonnement de 15 000 € par logement.	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
			Extension d'un restaurant de l'aire de repos d'Edon en un multiple-rural	CC Lavalette Tude Dronne	Lavalette Tude Dronne	Mature	x	245 700	79 000	x	x			Taux maximal de 35 % et plafond d'aide de 100 000 €	Services de proximité		
			Projets de derniers commerces et de multiples-ruraux	Salle-Lavalette, Salle de Barbezieux, Ronsenac	Sud Charente	Amorçage	x							Taux maximal de 35 % et plafond d'aide de 100 000 €	Services de proximité		
			Réhabilitation de l'ancienne poste de Barbezieux (partie liée à l'accueil d'activités économiques)	Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire	4B Sud Charente	Amorçage	x	735 300		x				Taux maximal de 35 % et plafond d'aide de 100 000 €	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
5	1er Axe : Accroître l'attractivité résidentielle du territoire pour ancrer de nouvelles populations, vectrices d'économie de proximité.	Sous axe 1.3 : Développer les solutions de mobilités et de déplacements alternatifs	Contrat opérationnel des mobilités	CC Lavalette Tude Dronne et CC 4B Sud Charente	Pays Sud Charente	Chantier-clé	x							Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
			Sous axe 2.1 : Améliorer l'employabilité des habitants	Poursuite du Campus Numérique expérimenté en 2022-2023	Association AAISC	Pays Sud Charente	Amorçage	x					x	x		Emploi - Formation	
				Sous axe 2.2 : Accompagner les structures économiques	Développement d'une filière aéronautique en Sud Charente	CC Lavalette Tude Dronne et CC 4B Sud Charente	Pays Sud Charente	Chantier-clé	x								Industrie et filières
6	2e Axe : Accompagner les entreprises à relever les nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux	Création d'un hôtel d'entreprises dédié à l'aéronautique et aux drones à Magnac-Lavalette	CC Lavalette Tude Dronne		Lavalette Tude Dronne	Amorçage	x						x	x	Attente des résultats des études en cours. L'intervention régionale sera définie sur le déficit d'opération.	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Sous axe 2.3 : Proposer une offre immobilière et foncière durable adaptée aux nouveaux usages et enjeux d'artificialisation des sols.	Réhabilitation de la friche industrielle d'Oriolles pour l'accueil d'entreprises : étude de positionnement et des potentialités du site.	CC 4B Sud Charente	4B Sud Charente	Amorçage	x								Acquisition en cours par la communauté de communes.	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
			Création d'un pôle économique et numérique à Montmoreau, intégrant le tiers-lieu La Parenthèse et des espaces de formation	CC Lavalette Tude Dronne	Lavalette Tude Dronne	Mature	x	1 000 000	200 000	x	x				Attente des résultats de l'étude de maîtrise d'oeuvre en cours. L'intervention régionale sera définie sur le déficit d'opération.	Numérique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
6	2e Axe : Accompagner les entreprises à relever les nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux	Sous axe 2.3 : Proposer une offre immobilière et foncière durable adaptée aux nouveaux usages et enjeux d'artificialisation des sols.	Requalification de la gare de Chalais en un pôle économique et de mobilités : lieu de conseil aux usagers et d'accueils d'entreprises	CC Lavalette Tude Dronne	Lavalette Tude Dronne	Amorçage	x					x	x		Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
			Sous axe 3.1 : Donner de la valeur ajoutée aux filières et ressources économiques locales : agriculture et agroalimentaire, forêt, métiers d'art...	Moulin Sartier: étude de positionnement du projet de développement de la filière locale de farine et de panification	Salle-Lavalette	Lavalette Tude Dronne	Amorçage	x						x		ESS	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
			Développement des filières agricoles locales (veau de Chalais, poule de Barbezieux): outil de transformation collectif.	Associations de producteurs, SCIC...	Pays Sud Charente	Chantier-clé	x							Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique		

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
 023-20053759-20221017-1mc10002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022

Retour Préfecture : 28/10/2022

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	PORTEE GEOGRAPHIQUE	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLÉ	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
7	3e Axe : Valoriser durablement les ressources locales comme vecteur de développement économique local.	Sous axe 3.2 : Développer l'offre touristique (slow tourisme) : activités de pleine nature, tourisme vert, patrimoine et art de vivre.	Aménagement des salles à vocation patrimoniale du château de Barbezieux (étude)	CC 4B Sud Charente	4B Sud Charente	Mature	x	30 000	6 000	x			Aide maximale de 20 %	Culture - Patrimoine		
			Aménagement du parc classé du château de Rochebaucourt (étude)	Commune de Combiers	Lavalette Tude Dronne	Amorçage	x				x			Aide maximale de 20 %	Culture - Patrimoine	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
8			Création d'un Explore Game sur le site touristique et sportif de Poltrot	CC Lavalette Tude Dronne	Lavalette Tude Dronne	Mature	x	38 500	9 625	x				Aide maximale de 25 %	Tourisme	
		Requalification du site touristique et sportif de Poltrot	CC Lavalette Tude Dronne	Lavalette Tude Dronne	Amorçage	x	1 118 000				x	x	Attente des résultats de l'étude de maîtrise d'oeuvre en cours	Tourisme		
		Restauration de la continuité nautique de la Dronne	CC Lavalette Tude Dronne	Lavalette Tude Dronne	Chantier-clé	x								Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
		Sous axe 3.3 : Accélérer la transition énergétique et écologique du Sud Charente.	Actions de promotion de l'usage du bois local dans la construction	Pays Sud Charente	Pays Sud Charente	Chantier-clé	x							Environnement	Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles	
		Projet Forêt et société : suite de la démarche initiée en 2022 sur l'acceptabilité sociétale de l'activité forestière	Pays Sud Charente	Pays Sud Charente	Chantier-clé	x								Environnement	Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles	
		Ingénierie du contrat		Chef de Projet Cohésion Territoriale	Pays Sud Charente	Pays Sud Charente			0,5 ETP	37 500	x	x	x	sur la période 2023-2025 (12 500 €/an maximum)	Politiques contractuelles - Ingénierie	
			Chargés de mission thématiques		Pays Sud Charente			jusqu'à 2 ETP	150 000	x	x	x	sur la période 2023-2025 (12 500 €/an maximum)	Politiques contractuelles - Ingénierie		
			Animation Volet Territorial des Fonds Européens	Pays Sud Charente	Pays Sud Charente			0,5 ETP	15 000	x	x	x	sur la période 2023-2025 (5000 €/an maximum)	Politiques contractuelles - Ingénierie		

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

023-200053759-20221017-1mc10002209372-DE

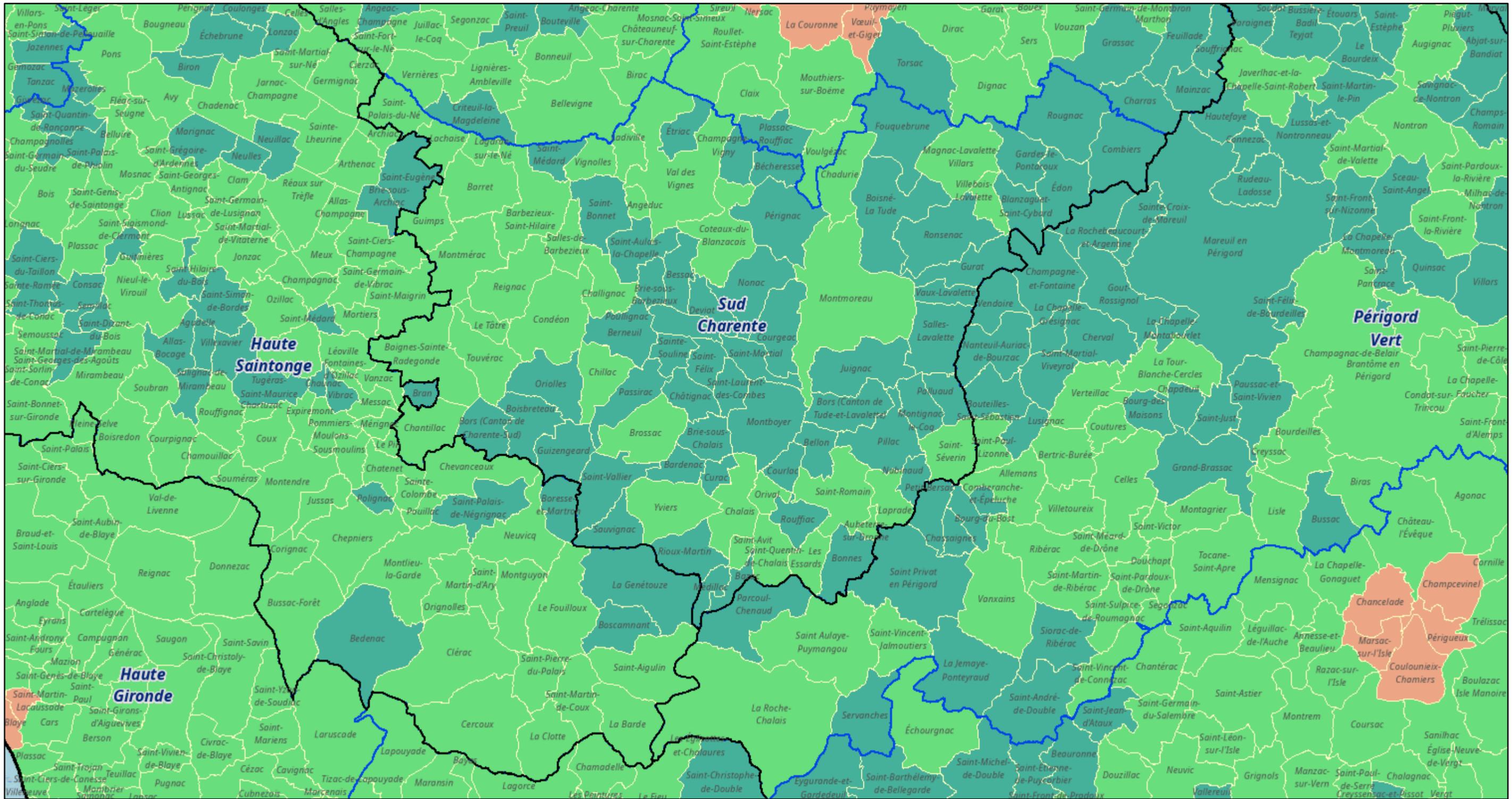
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022

Retour Préfecture : 28/10/2022

Annexe 3 - Grille communale de densité du Sud Charente

Date de mise en ligne : 28/10/2022



07/09/2022 13:59:24

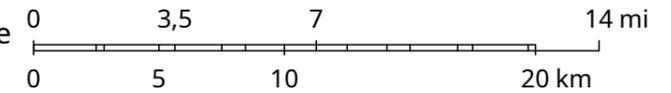
1:400 000

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense

- très peu dense
- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine

- Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Web AppBuilder for ArcGIS
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |